

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article1561>



Martinique, Septembre 1965 : L'affaire Marny

- Actualité -



Date de mise en ligne mardi 9 août 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Dimanche 7 aout 2011, Pierre-Just Marny a été retrouvé mort dans sa cellule de la prison de Ducos en Martinique. Âgé de 68 ans, il aura passé 48 années derrière les barreaux dont 46 pour la même peine.

Retour sur l'affaire Marny à l'aide d'un article du journal Combat Ouvrier (N°929 du Samedi 10 septembre 2005) publié sur le [site du PKLS](#).

Septembre 1965, l'affaire Marny

UN CONTEXTE EXPLOSIF

Au début des années 60, la situation économique et sociale est déplorable pour les masses pauvres de Martinique. Les fermetures d'usines à sucre et de nombreuses distilleries ont jeté au chômage des centaines de travailleurs et de familles qui ont quitté les campagnes pour chercher du travail dans la zone urbaine de Fort de France. Le gouvernement colonial de l'époque cherchant à éviter l'explosion sociale met en place le BUMIDOM, bureau d'émigration de la jeunesse vers la France.

A cette époque, La misère, le sous développement s'étalent sans fard, le colonialisme aussi. Cette situation entraîne une certaine agitation de groupes nationalistes. En 1963 l'affaire dite de l'OJAM (organisation de la jeunesse anti-colonialiste martiniquaise) avait révélé la répression du pouvoir sur des groupes nationalistes soupçonnés d'action subversive. Mais elle avait aussi révélé l'existence d'une certaine contestation et d'une révolte sourde au sein de la jeunesse. Une fraction de cette jeunesse est alors sensible aux idées anticolonialistes alors que la guerre d'Algérie vient de se terminer et que les effets de la révolution cubaine comme la révolte des Noirs américains marquent les esprits.

LES FAITS

Tout démarre deux mois plus tôt, à la sortie de prison du jeune Pierre-Just Marny. Celui-ci, un jeune « major » (caïd) de quartier âgé de 22 ans, vient de purger les deux ans ferme sur les quatre années de sa condamnation pour vols de voitures en bande, sans avoir dénoncé ses anciens complices. Mais lorsqu'il réclame à ces derniers sa part de butin comme cela avait été prévu par la bande, ils refusent de remettre à Marny ce qu'il considère comme son dû et font mine de l'ignorer. Celui-ci se sentant humilié, décide de se venger de ses anciens acolytes.

Ainsi, après s'être emparé d'un fusil, le jeudi 2 septembre, Marny part à la recherche de l'un de ses anciens complices. Sa folle équipée meurtrière qui dure toute la nuit fait trois morts dont un enfant de trois ans et trois blessés graves. Marny, se faufilant dans son quartier de la Cité Batelière à Schoelcher ou dans la campagne du Lamentin, échappe aux gendarmes lancés à sa poursuite durant trois jours.

Entre temps, la rumeur publique enfle. Les radios et le journal local l'alimentent avec photos et détails sur les faits. Mais les gens ne retiennent pas tous la même chose de l'histoire. Bien sûr Marny, le meurtrier, est présenté comme l'homme à abattre, mais le bruit court qu'il n'a fait des victimes que parmi ses anciens complices, et chez une partie de la population il acquiert l'image du justicier qui a cherché à mettre de l'ordre dans un milieu de truands. Quoi qu'il en soit, après son arrestation, alors qu'il se retrouve à nouveau incarcéré à la prison de la rue Victor Sévère à Fort de France, Marny est devenu une vedette. Sa rapidité à se sortir d'une situation, son agilité à échapper à la

souricière des gendarmes font qu'un journaliste surnomme Marny, "la panthère". Ce surnom devint populaire au point de se transformer en « panthère noire ». Il devint même plus tard le thème d'une chanson.

ARRESTATION DE MARNY ET EXPLOSION DE COLERE

L'affaire rebondit quelques jours plus tard.

En effet, malgré la mise en garde reçue dans la prison, sur ce détenu « à surveiller tout particulièrement, détenu particulièrement dangereux », le dimanche 10 octobre, Marny se fait la belle en s'échappant par le toit de la prison.

Pendant neuf jours, il défie à nouveau les forces de police et de gendarmerie lancées à ses trousses. Il se déplace dans l'île avec des voitures volées, voire en transport en commun, et semble bénéficier d'une certaine complicité puisqu'il se déplace au vu et au su de nombreuses personnes qui le reconnaissent sur les voies publiques et dans les quartiers. Marny bénéficie d'une certaine auréole auprès des jeunes des quartiers pauvres parce qu'il défie ainsi les forces de police.

Mais le mardi 19 octobre, l'étau se resserre autour de lui. Alors qu'il stationne à proximité d'une petite épicerie du quartier pauvre de Sainte-Thérèse à Fort de France vers 18 heures, la propriétaire avertit discrètement la police. Les policiers en civil arrivent à bord d'une voiture banalisée et interpellent Marny. Alors que celui-ci, les bras en l'air et sans armes se rend, il reçoit une rafale de mitraillettes dans les jambes, avant d'être embarqué.

La foule, très rapidement s'est amassée dans ce quartier populaire. La tension monte immédiatement. La scène de l'homme désarmé sur lequel la police tire à bout portant choque le public composé en majorité de jeunes. Elle éclate d'abord contre l'un des inspecteurs de police blanc qui reçoit un projectile derrière la tête et tombe. Puis contre la propriétaire de la boutique. Son épicerie est saccagée, puis brûlée. Et durant la nuit, de nombreux jeunes et moins jeunes s'opposent à coup de pierres et de projectiles divers aux forces de police dans les quartiers de Fort de France. Marny est rapidement exilé en France pour être jugé et condamné à la prison à perpétuité.

L'émeute du quartier de Sainte Thérèse met un terme à la partie publique de l'affaire Marny en Martinique. Les réactions violentes consécutives à l'arrestation de Marny témoignent du fait qu'au delà des meurtres qu'il avait perpétrés, « la panthère » a pu apparaître aux yeux de certains, spécialement des jeunes laissés pour compte par la société coloniale et capitaliste, comme un rebelle, victime de l'injustice. Au-delà de la personne même de Marny, ce sont bien des rancoeurs, bien des révoltes contenues causées par le chômage, le racisme, le colonialisme, les réactions partiales des forces de répression dans ces années 60 qui s'étaient exprimées tant en paroles qu'en actes de colère.

Source : [PKLS](#)

Post-Scriptum

En septembre 1969, il est donc condamné à perpétuité pour meurtres par la cour d'Assises de Paris. Depuis, il avait purgé sa peine dans 14 établissements différents, la plus grande partie dans des unités psychiatriques pour malades dangereux. Après une violente tentative d'évasion, il est incarcéré dans une unité psychiatrique à Montfavet (Vaucluse) où il restera 32 ans. Il avait été transféré à Ducos en 2008, où il avait été accueilli en héros par les autres détenus. Un comité de soutien avait popularisé son combat et tentait d'obtenir sa liberté. Une demande de libération conditionnelle avait été déposée dès 2007. Celle-ci n'a jamais abouti. Tout comme une requête de grâce présidentielle.